

M. Winkler: Puis-je poser une question à l'honorable député? Fait-il allusion à M. Christopher Young?

M. Weichel: Je ne sais pas qui est cet homme, mais je lui fais savoir ce que je pense de lui. Voici le dessin. Je dis qu'il constitue une grave insulte à tous les légionnaires et à notre premier ministre. Puis-je vous demander, monsieur l'Orateur, si un dessin pareil contribue à réaliser l'unité canadienne? Je ne le crois pas.

La Légion royale canadienne, qui compte des milliers de membres, jouit du même droit que tout citoyen canadien d'exprimer une opinion dans notre régime démocratique. Oui, au cas où certains l'oublieraient, permettez-moi de leur rappeler que ces hommes et femmes, de même que leurs compagnons qui ont fait le sacrifice de leur vie, ont pris les armes, lorsque notre beau pays a fait appel à leurs services. Ne l'oublions pas. Député invalide, je puis dire en toute franchise, comme tous les autres députés, que cet organisme n'a jamais fait le jeu de la politique...

(Texte)

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

(Traduction)

M. Weichel: Monsieur l'Orateur, je voudrais poursuivre mon discours.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député de Villeneuve invoque le Règlement.

(Texte)

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, hier soir, deux députés du groupe conservateur se sont levés pour signaler que je lisais mon discours, alors que je ne faisais que consulter des notes, et je veux nommer l'honorable député de Trois-Rivières et celui de Joliette-L'Assomption-Montcalm (MM. Balcer et Pigeon).

Or, dans le moment, je constate que l'honorable député, qui a la parole—je ne veux pas être mesquin à son endroit—est en train de lire son discours.

Il y a un règlement qui interdit la lecture d'un discours à la Chambre. Je fais ce rappel au Règlement, non pas parce que l'honorable député est conservateur, mais pour insister sur le fait que l'honorable député doit parler sans lire son texte.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Cette question avait été soulevée hier soir. Si je me souviens bien, j'avais porté à l'attention de l'honorable député qui soulevait ce rappel au Règlement qu'il n'existe aucun règlement interdisant la lecture d'un discours à la Chambre.

(Traduction)

M. Weichel: Monsieur l'Orateur, selon moi, l'objection est mal fondée. Le premier ministre et bien d'autres députés le font également. Si j'étais vingt ans plus jeune, j'essaierais de le prononcer sans le lire.

M. Herridge: Que celui qui est sans péché, lance la première pierre.

M. Weichel: Je disais donc que, à la fois député et invalide, je puis dire en toute franchise, comme tous mes collègues, que cet organisme n'a jamais fait le jeu de la politique et n'a donné à personne l'impression qu'il cherchait à dicter au gouvernement la conduite à suivre. Le rôle essentiel de cet organisme a toujours été de travailler à l'avantage de tous les anciens combattants, surtout des invalides. Les Canadiens à l'esprit large voient d'un très bon œil le travail accompli par la Légion et celle-ci, j'en suis sûr, ne recherche pas des félicitations. Ses membres, comme ceux des autres associations d'anciens combattants, ont beaucoup fait en vue de maintenir la sécurité et l'unité du Canada à un haut niveau.

Quant à ceux qui critiquent cette éminente organisation, au sujet du drapeau, permettez-moi d'appeler leur attention sur les nombreuses collectivités où la Légion royale canadienne exerce son activité, ainsi que sur les nombreuses initiatives qu'elle a prises sur le plan international. Nous pouvons mentionner les pèlerinages qu'elle organise en Hollande, les activités sportives qu'elle met à la disposition des personnes jeunes ou âgées ainsi que la conférence des ligues d'anciens combattants du Commonwealth britannique. Ce groupe œuvre sans cesse en vue de la paix mondiale alors que, à la Chambre, nous essayons aussi de jouer notre rôle dans ce domaine. La Légion s'est dépensée pour le relèvement des pensions aux amputés, aux aveugles et aux paraplégiques, ainsi qu'à des milliers d'autres personnes. Elle assure également un service de bienfaisance et s'occupe de la campagne des coquelicots, qui constitue peut-être sa plus importante et sa plus remarquable activité en vue d'aider aux anciens combattants dans le besoin. Si le gouvernement devait s'acquitter du travail de la Légion, il lui en coûterait chaque année des millions de dollars.

Il y a en outre le service communautaire que doivent reconnaître tous les habitants de certaines collectivités. La Légion réalise diverses initiatives, allant d'un programme de santé physique destiné aux jeunes jusqu'à un programme d'habitation à loyer modique pour les personnes âgées. La Légion et ses nombreuses sections disséminées à travers le Canada instituent des camps de formation qui ont connu de remarquables succès grâce à leurs entraîneurs compétents, comme M.